

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2022

Présents : H Bonada, AM Venet, O Schmitt, C Chalancon, J Fiorello, A Chauve, J Rambaud, J Chartier, P Giraud, E Bernard.

Excusée : J Chetot

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022

Ce CR est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Subvention d'urgence association « Solidarité Ukraine Plaine du Forez »

Afin de soutenir le peuple Ukrainien, diverses opérations humanitaires sont prévues dans le cadre de cette association. Notre Communauté de Communes propose donc à toutes ses communes le versement de 0,50€/ habitant ce qui représenterait 32000€ versés à cette association. Pour Pinay cela représente 150€.

- Accord unanime des conseillers présents

Transport scolaire 2021/2022

Mr le Maire rappelle que, lors de la création du RPI St Georges de Baroille/Pinay /St Jodard, il avait été décidé d'apporter une aide aux familles dont les enfants utilisent le transport scolaire.

Lors de la dernière réunion des maires du RPI, il a été décidé que cette aide serait plafonnée à 60€ par enfant.

Mr le Maire propose donc aux membres du Conseil, que le remboursement du transport scolaire aux parents dont les enfants fréquentent le RPI soit de 60€/enfant ; ce qui représente une charge de 780€ au budget communal.

- Accord unanime des conseillers présents

Redevance assainissement collectif

Mr le Maire indique retirer cette délibération qui, dans tous les cas, ne pourrait s'appliquer qu'à compter du 1er janvier 2023, ce qui permettra d'approfondir le sujet.

Taux d'imposition 2022

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, et de reconduire à l'identique les taux 2021 en 2022 :

- Taxe d'habitation : 7,28%
- Foncier bâti : 23,81% dont 15,30% de taxe départementale
- Foncier non bâti : 38,67%

- Accord unanime des conseillers présents

Comptes Administratifs / Comptes de Gestion 2021 et affectations des résultats

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil.

Présentés et commentés par Anne-Marie VENET, 1^{ère} adjointe, qui informe de la conformité entre les comptes de gestion de la Trésorerie et nos comptes administratifs 2021.

❖ Budget Assainissement :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		5 776.24 €		6 359.76 €		12 136 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	21 507.84 €	16 091.48 €	8 386.76 €	9025 €	29 894.60 €	25 116.48 €
Totaux	21 507.84 €	21 867.72 €	8 386.76 €	15 384.76 €	29 894.60 €	37 252.48 €
Résultat de clôture		359.88 €		6 998 €		7 357.88 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement			6 998 €		
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement			6 998 €		

Les excédents des sections de fonctionnement soit 359.88 et d'investissement soit 6 998 € restent dans leurs sections respectives pour 2022.

❖ Budget Principal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		130 002.85 €	3 523.02 €		3 523.02 €	95 321.95 €
Part affectée à investiss		34 680.90				
Opérations de l'exercice	179 773.71 €	215 993.79 €	284 735.95 €	182 097.01 €	464 509.66 €	398 090.80 €
Totaux	179 773.71 €	311 315.74 €	288 258.97 €	182 097.01 €	468 032.68 €	493 412.75 €
Résultat de clôture		131 542.03 €	106 161.96 €			25 380.07 €
	Besoin de financement		106 161.96 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		0 €			
	Restes à réaliser RECETTES		0 €			
	Besoin total de financement		106 161.96 €			
	Excédent total de financement					

L'excédent de fonctionnement soit 131 542.03 €, est affecté comme suit en 2022 :
106 161.96 € affecté en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement,
25 380.07 € restant en section de fonctionnement.

➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2021, ainsi que les affectations de résultats.
Monsieur le Maire réintègre le Conseil Municipal.

Vote des Budgets Primitifs 2022

❖ **Le Budget d'Assainissement :**

Il s'équilibre pour la section de **Fonctionnement** tant en recettes qu'en dépenses à **19 670.38 €**.
En section d'**Investissement**, Il est en suréquilibre avec un excédent en recettes de **6 138.49 €**.

❖ **Le Budget Principal :**

Pour la section de **Fonctionnement**, le budget primitif s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses à **275 188.07 €** incluant l'excédent reporté 2021 de **25 380.07 €**.

Il s'équilibre pour la section d'**Investissement**, tant en recettes qu'en dépenses à **245 016.54 €** incluant la part d'excédent de la section Fonctionnement nécessaire au besoin de financement s'élevant à **106 161.96 €**.

Il a été rappelé que les investissements prévisionnels de 2022 comprennent principalement la réfection du chemin des Gouttes et du dernier tronçon du chemin d'Elite, l'aménagement autour du tènement école/city-stade/salle des fêtes et les honoraires de l'architecte pour l'avancement 2022 du projet de réhabilitation de l'auberge de Pinay.

- Après avoir commenté les postes principaux de ces 2 budgets et répondu aux questions, ces 2 budgets primitifs ont été validés à l'unanimité des conseillers présents.
